



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 14 juin 2023



Soutien réaffirmé aux Restos du cœur

SOUTIEN RÉAFFIRMÉ AUX RESTOS DU CŒUR

Dans un contexte inflationniste, le nombre des inscriptions sur l'arrondissement a doublé sur la campagne d'été. Il est urgent que des actions soient mises en place à l'échelle nationale pour permettre l'accès à l'alimentation.

Présentation du rapport sur la « convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie au profit de l'association Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur du Rhône, relative à la mise à disposition des locaux sis 19bis rue Dumont D'Urville Lyon 4^{ème} », par Nadège Borron, conseillère déléguée à l'action sociale, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 14 juin 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 14 juin 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 13 septembre 2023, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaine YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

NADÈGE BORRON, rapporteur :

Je vous présente, comme chaque année, la délibération d'approbation de la convention d'occupation à titre gratuit, au profit de l'association Les Restos du Cœur, au 19 bis rue Dumont d'Urville. La Ville de Lyon soutient Les Relais du Cœur du Rhône pour le 4^{ème} arrondissement à hauteur de 62 648,84 euros, par cette délibération.

Je profite de celle-ci pour remercier les bénévoles pour l'aide et le soutien apportés par les différentes actions, comme la distribution de denrées alimentaires, les cours de FLE, la distribution de vêtements et bien d'autres actions.

Comme nous le savons, dans ce contexte inflationniste, cette mission n'est pas tâche facile. Le nombre des inscriptions sur notre arrondissement a doublé sur la campagne d'été.

Je tiens donc à affirmer aux Restos du Cœur, comme nous le faisons depuis le début du mandat, que nous continuerons à être à leurs côtés et travaillerons conjointement à la recherche de solutions locales à moyen et long terme.

Cependant, il est urgent que des actions soient mises en place à l'échelle nationale pour permettre à toutes et tous d'avoir accès à un besoin primaire : l'alimentation. Je vous remercie et vous invite à voter favorablement cette délibération.

Délibération 2023-5232-CMMA4-042

Rapport adopté à l'unanimité.